



LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS MENACÉS AU SOUDAN

« Le veille de mon départ du Soudan j'ai été interrogé et on m'a dit que j'étais un "ennemi". Le message était très clair : ils allaient soit me jeter en prison sous de fausses accusations [...], soit m'assassiner. »

Faisal Elbagir, défenseur des droits humains



© Ashraf Shazly/AFP/Getty Images

Des militants des droits humains et membres de l'opposition manifestent contre les délais d'adoption des lois, notamment de la nouvelle version de la Loi relative à la sécurité nationale, le 14 décembre 2009

La situation des droits humains au Soudan est critique. Les affrontements armés continuent de dégénérer dans le sud du pays, et le conflit au Darfour s'est intensifié en 2010, déplaçant encore des milliers de personnes. Les élections présidentielle et législatives d'avril 2010 ont été marquées par de graves atteintes aux droits humains, notamment des manœuvres d'intimidation à l'encontre des électeurs. Depuis, les violations des droits civils et politiques se sont multipliées, notamment sous la forme d'une résurgence de la censure,

d'arrestations de journalistes et du placement en détention de médecins à la suite de grèves. Dans ce contexte, les défenseurs des droits humains font un travail essentiel pour attirer l'attention sur la situation des droits humains.

Le gouvernement soudanais nie que des atteintes aux droits humains ont lieu et tente de museler les défenseurs des droits humains afin de diminuer l'attention internationale. Ces derniers, de même que des journalistes et des militants

étudiants, sont harcelés. Certains ont été arrêtés, et parfois torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Leurs sympathisants, amis et familles sont également pris pour cibles.

Le Service national de la sûreté et du renseignement (NISS) est le premier responsable des violations commises à l'encontre des défenseurs des droits humains au Soudan. En 2010, une nouvelle Loi relative à la sécurité nationale est entrée en vigueur. Elle maintient les pouvoirs qui étaient déjà conférés par le texte précédent aux agents du NISS en matière d'arrestation, de détention, de perquisition et de saisie. Ces fonctionnaires utilisent ces pouvoirs pour arrêter arbitrairement, détenir, torturer et maltraiter des défenseurs des droits humains. Aux termes de la nouvelle loi, ils peuvent maintenir des personnes en détention sans contrôle judiciaire pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre mois et demi. De plus, ils continuent de bénéficier de l'immunité pénale pour toutes les violations des droits humains perpétrées dans l'exercice de leurs fonctions.

En juillet 2008, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a requis la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le président Omar el Béhir. Depuis, le NISS interroge régulièrement des défenseurs des droits humains au sujet de leur participation aux enquêtes menées par la CPI au Soudan. Certains ont été torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements ; d'autres ont été empêchés de quitter le pays et ont vu leur liberté de mouvement restreinte.

Le 24 novembre 2008, trois éminents défenseurs des droits humains, Osman Hummaida, Abdel Monim Elgak et Amir Suleiman, ont été arrêtés par le NISS et accusés de coopérer avec la CPI. Ils ont tous été interrogés au sujet de leurs activités. Osman Hummaida et Abdel Monim Elgak ont été détenus au secret, torturés et soumis à d'autres mauvais traitements par des agents du NISS. Tous trois ont été libérés sans inculpation, mais ils ont été contraints de quitter le Soudan par crainte pour leur sécurité.

Après que la CPI a décerné un mandat d'arrêt contre le président El Béhir en mars 2009 pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis au Darfour, le gouvernement soudanais a accentué les mesures de répression visant les défenseurs des droits humains.

Trois organisations nationales humanitaires et de défense des droits humains ont été fermées. Des agents du NISS ont fait des descentes dans les locaux de plusieurs ONG soudanaises, saisissant leurs dossiers et leur matériel. De nombreux défenseurs et militants des droits humains ayant critiqué l'implication du gouvernement au Darfour ont été harcelés, arrêtés arbitrairement, détenus, torturés ou soumis à d'autres mauvais traitements.

Ahmed Sardop est un médecin qui a travaillé auprès de victimes de viol au Darfour. Il a dénoncé publiquement les pratiques du gouvernement dans cette région et les expulsions et fermetures d'organisations en mars 2009. Il a été arrêté le 20 mars 2009 et torturé par des agents du NISS, qui ont fini par le laisser pour mort près de son domicile. Il a depuis quitté le Soudan.

Parmi les personnes arrêtées, détenues et torturées depuis que le mandat d'arrêt de la CPI a été décerné, un certain nombre ont fui le pays. Celles qui y sont restées vivent et travaillent dans la crainte permanente d'être de nouveau arrêtées, détenues et torturées par les agents du NISS. Les femmes qui militent pour les droits humains sont particulièrement prises pour cibles par ces derniers et font quotidiennement l'objet de manœuvres de harcèlement et d'intimidation.

Au Soudan, les défenseurs des droits humains jouent un rôle essentiel, en demandant que ces droits soient respectés et que les responsables présumés de violations soient amenés à rendre des comptes. La Loi relative à la sécurité nationale rend ce rôle de plus en plus difficile. Les défenseurs des droits humains en exil ont le droit de rentrer chez eux et de mener librement leurs activités. Ceux qui restent au Soudan doivent être protégés immédiatement.

Août 2010
Index : AFR 54/012/2010

Amnesty International
Secrétariat international, Peter Benenson House
1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

www.amnesty.org

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,8 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.